

INSTRUCTIONS DE COURSE

RALLYE DE BOT CONAN

6 août 2023

Yacht Club de l'Odet

Club allié du Yacht Club de France



Grade 5A

1. Règles :

- 1.1. La régate sera régie par :
 - Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2020/2024
 - les prescriptions de la FFV
 - les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elle est modifiée par ces instructions de course,
 - les règles du Handicap National de la FFV
 - les présentes instructions de course et leurs annexes.
- 1.2. La régate est classée en catégorie C de publicité
- 1.3. A partir de l'heure légale du crépuscule (30 minutes après l'heure locale du coucher du soleil qui est fixé à 21h pendant toute la durée de l'Épreuve), les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par le RIPAM.

2. Inscriptions :

2.1. Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès du **Yacht Club de l'Odet**. Tous les membres de l'équipage résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription des licences FFV valides, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (§ 20.4.3 annexe 1 section II des RCV). Les concurrents étrangers devront être titulaires d'une assurance responsabilité civile

2.2. **En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.**

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.3. **Identification :** les concurrents doivent arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord le pavillon C du code international. Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon distinctif. Tout manquement à cette règle entraînera une pénalité de 10% du nombre des inscrits, sans instruction. (modif.63.1 RCV). La reconnaissance officielle d'un voilier se fera par son N° de voilure

2.4. Abandons : tout concurrent qui abandonne doit le signaler le plus rapidement possible, en contactant un bateau du comité de course par VHF ou le comité de course par téléphone au 06 22 21 32 12.

VHF

canal 72

3. Modifications aux instructions de course :

3.1. Toute modification aux Instructions de Course sera affichée sur le tableau officiel situé au CLUB HOUSE , port de Penfoul à Bénodet. Et sur le bateau comité en baie de Beg-Meil. au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

4. Signaux faits à terre :

4.1. Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé au CLUB HOUSE, port de Penfoul à Bénodet. Et sur le bateau comité en baie de Beg-Meil.

4.2. Le pavillon Aperçu avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'affalée) signifie : « la course est retardée, les concurrents doivent rester au port. Le signal d'attention ne sera pas fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu ».

5. Programme des courses :

Le programme des courses est fixé comme suit :

Samedi 5 août 2023

19h00 : Briefing skippers

19h00 : Affichage et publication sur le site de l'YCO *sur le site internet www.yco-voile.fr* de l'ordre de départ.

Dimanche 6 août 2023

10h00 : départ du 1^{er} bateau (cf. § 8.2)

6. Zone de course :

La zone de départ à Bénodet se situe dans l'anse du Trez, entre le bateau comité et la Basse Rousse

La zone de départ Beg-Meil se situe aux abords de la plage de Bot Conan sur la côte ouest de la baie de la forêt; la ligne étant définie par le bateau accompagnateur (comité) et une bouée, dans le prolongement du mât du kiosque de Bot Conan.

7. Parcours

7.1. Les parcours sont décrits en annexe.

7.2. Le cap approximatif et la distance de la première marque sont, si possible, affichés sur le bateau comité avant le signal d'avertissement.

8. Marques :

Toutes les marques sont définies en annexe.

9. Départ :

9.1. Procédure de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑ 
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	↑      
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓      
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	↓ 

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

9.2. S'agissant d'une course poursuite, le signal de départ correspond au départ du concurrent au handicap le plus faible, les concurrents suivants doivent prendre leur départ en fonction du décalage qui leur a été indiqué sur l'ordre de départ affichée au club et publié sur le site internet www.yco-voile.fr.

9.3. En principe, tout voilier n'ayant pas pris son départ 4 minutes après son signal de départ pourra être considéré DNS. Selon les conditions météorologiques du moment, ce délai pourra être prolongé à la discrétion du comité de course. Un voilier qui ne se trouve pas dans la zone de départ au moment du signal préparatoire le concernant peut s'aider de son moteur jusqu'aux abords de la ligne de départ, mais il doit arrêter son moteur et faire un tour sur lui-même (360°) avant de prendre le départ (Modification de la règle 42.1 des RCV).

9.4. Rappels : Application de la règle 29 des RCV

9.5. L'ordre des départs est affichée au club et publié sur le site internet de l'YCO.

10. Arrivée :

10.1. La ligne d'arrivée à Beg-Meil est définie par une bouée gonflable et le mât du bateau comité aux abords de la plage de Bot Conan sur la côte ouest de la baie de La Forêt.

10.2. La ligne d'arrivée à Bénodet est définie par la bouée « LA ROUSSE » à l'entrée du chenal de Bénodet et le mât du bateau comité arborant pavillon bleu mouillé dans l'EST de cette bouée.

10.3. Dans tous les cas, le bateau du comité jugeant une arrivée, arborera un pavillon bleu.

10.4. Le parcours pourra être réduit aux marques « La Voleuse » et « Linuen » ; le comité arborera un pavillon « S »,

11. Système de pénalités :

11.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour.**

11.2. Un voilier noté OCS se verra disqualifié pour la manche (DSQ). (modif. A.11 RCV)

11.3. Pénalités pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV : au minimum 20% des inscrits pouvant aller jusqu'à la disqualification.

12. Temps limite :

Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier
Parcours côtier	45 minutes

13. Réclamations :

13.1. Emplacement du secrétariat du jury : au PC course

13.2. Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

13.3. Emplacement de la salle du jury : Au PC course

14. Classement :

14.1. Le classement se fera en temps compensé (temps sur distance) suivant la table OSIRIS de la FFV.

14.2. Le système de classement sera le système à minima, décrit à l'annexe A 4.1 des R.C.I.V., mais sur 2 manches au maximum.

14.3. Chaque course courue et validée est affectée du coefficient 1. Les ex-æquo seront départagés par l'application des paragraphes A 7 et A 8 des RCV

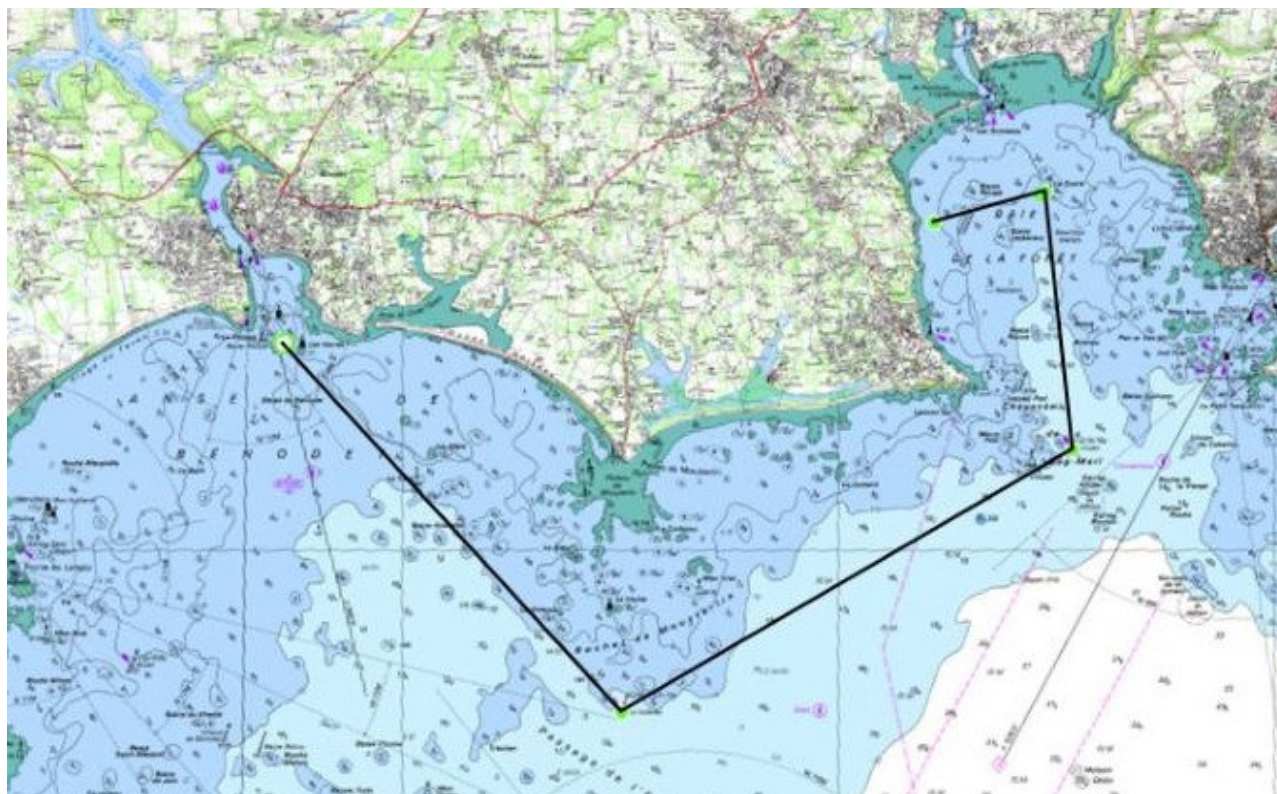
ARBITRE DESIGNE :

Nom du président du comité de course : Patrick Quideau
Commissaire aux résultats : Christine Mutricy

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PARCOURS

Aller : Bénodet / Beg-Meil



- Départ
- Bouée « La voleuse » à bâbord
- Bouée « Linuen » à bâbord
- Porte « Le Scoré »
- Arrivée

Retour : Beg-Meil / Bénodet



- Départ
- Bouée « Linuen » à tribord
- Bouée « La voleuse » à tribord
- Arrivée

MARQUES

Marque	Latitude	Longitude
<u>Bouée Linuen</u>	47°50.768 N	003°57.311 W
<u>Bouée Voleuse</u>	47°48.760 N	004°02.482 W
<u>Balise Scoré</u>	47°52.750 N	003°57.564 W
<u>Arrivée & départ Bot Conan</u>	47°52.300 N	003°58.600 W